



Département du CALVADOS  
Arrondissement de BAYEUX  
**MAIRIE DE LINGEVRES**  
6, Place du Souvenir  
**14250 – LINGEVRES**  
Tél : 0231808729  
[mairie.lingevres@wanadoo.fr](mailto:mairie.lingevres@wanadoo.fr)

## **PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 OCTOBRE 2024**

Date de convocation : 15 octobre 2024  
Date de publication : 15 octobre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 9  
Présents : 7  
Absents : 2  
Votants : 9  
Pouvoir : 2

L'an deux mille vingt quatre, le mardi vingt-deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Lingèvres, sous la présidence de Madame CROCOMO Christelle, Maire.

**Etaient présents** : Madame Christelle CROCOMO (Maire), Monsieur BLAISE Philippe (2ème adjoint), Monsieur VOISIN Guillaume, Madame PROFICHET Michèle, Monsieur LESAGE Marc, Madame AUBLET Nicole et Monsieur Franck LETELLIER.

**Absentes excusées** : Madame BAUWENS Nathalie et Madame PHILOTÉE Véronique (1ère adjointe).

**Pouvoirs** : Madame BAUWENS Nathalie a donné son pouvoir à Madame Christelle CROCOMO (Maire) et Madame PHILOTÉE Véronique (1ère adjointe) a donné son pouvoir à Monsieur BLAISE Philippe (2ème adjoint).

**Secrétaire de séance** : Madame AUBLET Nicole.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 heures 35 minutes.

### **SEANCE ORDINAIRE :**

1. Approbation du procès-verbal du vendredi 06 septembre 2024
2. Délibération : Adhésion de la commune d'Isigny-Omaha au SDEC Energie
3. Délibération : Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques
4. Délibération : Étude de devis – changement des fenêtres de la mairie
5. Questions et informations diverses

### **1) Approbation du procès verbal du vendredi 06 septembre 2024 :**

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du vendredi 06 septembre 2024. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2) Délibération : Adhésion de la commune d'Isigny-Omaha au SDEC Energie** (délibération n° 2024/10/443)

Vu, les statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter-préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 10 octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat.

CONSIDERANT que conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE au conseil municipal.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:**

**APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE.

### **3) Délibération : Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques** (délibération n° 2024/10/444)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu les statuts du SDEC ENERGIE, notamment son article 3.6 relatif à la compétence « IRVE » - infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023,

Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre.

Considérant que le SDEC ENERGIE a précédemment déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent du territoire.

Considérant que le SDEC ENERGIE, a défini, conformément au décret n° 2021-565 du 10 mai 2021, un Schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Calvados pour la période 2023-2027.

Considérant que ce schéma directeur, validé par une délibération du comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 30 mars 2023 et par la préfecture par avis favorable notifié au syndicat le 12 juin dernier ; propose

d'installer une borne de recharge sur le territoire de la commune de Lingèvres en 2025.

Considérant que la commune de Lingèvres, souhaite voir implanter une borne de recharge lente pour véhicules électriques sur son territoire, sur le site suivant :

- Lingèvres Route de la Forêt ; voirie communale

Considérant que l'installation de la borne par le SDEC ENERGIE ne requiert pas de participation financière à l'investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE).

Considérant que les frais de fonctionnement de la borne sont pris en charge par le SDEC ENERGIE, qui perçoit également les recettes associées.

Considérant que la borne est installée sur le domaine public, la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 20 m<sup>2</sup>.

Madame Christelle CROCOMO, demande au vu des éléments précédents, aux membres du conseil municipal :

- de mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 20 m<sup>2</sup>.
- d'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur Lingèvres Route de la Forêt.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:**

**DECIDE** de mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 20m<sup>2</sup>,

**APPROUVE** le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur Lingèvres Route de la Forêt.

#### **4) Délibération : Étude de devis – changement des fenêtres de la mairie** (délibération n° 2024/10/445)

Considérant la nécessité de remplacer les deux fenêtres anciennes de l'accueil de la mairie de Lingèvres,

Monsieur BLAISE Philippe présente deux devis au conseil municipal :

- B'Plast pour un montant de 2656,54 € TTC
- Hervé Tanquerel pour un montant de 3047,76 € TTC

Ont été retenus et acceptés à l'unanimité :

- L'entreprise B'Plast pour un montant de 2656,54 € TTC

Résultat des votes : 8 votes pour et 1 abstention (Madame Christelle CROCOMO).

#### **5) Questions et informations diverses :**

- Madame le Maire informe l'assemblée que Mme BRIEND, adressée au 3 rue du Mesnil Dan, souhaite mutualiser une réserve incendie en signant une convention avec la mairie de Lingèvres afin de prendre en charge une partie des frais d'acquisition et d'entretien pour pouvoir couvrir d'autres maisons.

- Madame le Maire annonce au conseil que le goûter de Noël 2024 aura lieu le 07 décembre vers 15h30 pour les enfants. Les vœux du maire 2025 auront également lieu le vendredi 10 janvier vers 20h à la salle polyvalente André Gaugain.

- Madame le Maire signale à l'assemblée que la locataire, Mme Béhue, part en mi-décembre après la réception de son courrier par recommandé.

- Monsieur Philippe BLAISE signale à l'assemblée que quatre panneaux de rue ont été volés. Le remplacement des panneaux volés seront à la charge de la mairie.
- Monsieur Philippe BLAISE présente un devis à l'assemblée concernant la réfection d'une installation électrique pour la location adressée au 1 rue de la Forêt, d'un montant à hauteur de 513,17 € TTC.
- Madame Nicole AUBLET signale au conseil que les agriculteurs ne nettoient pas les routes après leur passage. Madame le Maire propose de leur adresser un courrier afin de les avertir.
- Madame Michèle PROFICHET propose à l'assemblée de poser des éclairages extérieurs pour la salle polyvalente de Lingèvres. Monsieur Franck LETELLIER propose d'acheter deux spots à led avec un détecteur de mouvement.

**Séance du mardi 22 octobre 2024 :**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 50 minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

CROCOMO Christelle Maire	PHILOTÉE Véronique 1ère Adjointe Absente excusée
BLAISE Philippe 2ème Adjoint	LESAGE Marc
LETELLIER Franck	VOISIN Guillaume
AUBLET Nicole	PROFICHET Michèle
BAUWENS Nathalie Absente excusée	